

REGLEMENT

30^{ème} RAID EDHEC

30ème édition
26 au 30 mai 2023
220km – 9 000m D+

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : OBJET	2
ARTICLE 2 : ORGANISATION	2
ARTICLE 3 : ASSURANCE.....	4
ARTICLE 4 : MATÉRIEL MIS A DISPOSITION	5
ARTICLE 5 : CONCURRENTS.....	5
ARTICLE 6 : COURSE	7
ARTICLE 7 : EQUIPEMENT	16
ARTICLE 8 : MÉDICALISATION	20
ARTICLE 9 : MODIFICATION DU RÈGLEMENT.....	21



ARTICLE 1 : OBJET

Le Raid EDHEC est un **raid multisport** de nature en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, discipline sportive composée d'au moins 3 sports de nature enchaînés, le tout non motorisé.

Il s'agit d'une compétition sportive ouverte à toute personne âgée de plus de **20 ans au jour du départ de la course**, amateurs comme professionnels.

La participation se fait par équipe de 2 ou 3 personnes (mixte ou non). Le maximum d'équipes de deux est établi à 10 (ce nombre peut changer à l'appréciation du directeur de course).

Les équipes progresseront en totale immersion dans la nature et en orientation pour une durée de 5 jours.

Chaque soir sera ponctué d'un bivouac où les participants pourront installer leur tente pour la nuit. Le parcours sera tenu **secret** jusqu'au jour du départ. L'organisation s'engage à proposer un ensemble d'activités garantissant au Raid EDHEC sa qualité de Raid multisport.

Les qualités de stratégie, d'intelligence, de responsabilité et d'esprit d'équipe seront mises à l'épreuve ainsi que les capacités physiques individuelles.

ARTICLE 2 : ORGANISATION

Le Raid EDHEC est organisé par l'association Raid EDHEC Nice composée exclusivement d'étudiants de l'EDHEC Business School.

Cette association est régie par la loi de 1901 et est enregistrée à la préfecture des Alpes-Maritimes sous le numéro : W062001201 (SIREN : 50454067500015).

Elle fait partie de la Fédération des Raids Multisport de Nature (FRMN), elle-même reliée à la Fédération Française de Triathlon (FFTRI).

Directeur de l'événement et Président de l'association : Brandan Guiriec

Directeur de course : Loïck Peyran-Sans

Directeur de course adjoint : Marie Thibous

L'organisation Raid EDHEC est fondamentalement attachée au respect absolu des personnes, des biens et de la nature. Elle pourra écarter de façon discrétionnaire tout participant ne respectant pas ces principes et valeurs.

2.A. Frais d'inscriptions :

Les frais d'inscription au Raid EDHEC s'élèvent à :

- Tarif étudiant, location de VTT incluse : 339€
- Tarif normal, location de VTT incluse : 479€
- Tarif étudiant en amenant son propre VTT : 289€
- Tarif normal en amenant son propre VTT : 429€

© Raid EDHEC Nice 2022 – 2023 / Association de loi 1901

Adresse : 393 Promenade des Anglais - 06200 Nice / Site web : www.raidedhec.com

Tél : +33 6 41 08 67 71 / E-mail : contact@raidedhec.com



L'ensemble de l'inscription s'effectue uniquement sur la plateforme X-Tract. Les participants pourront y accéder via le site internet de l'événement www.raidedhec.com. Les documents sont à télécharger directement sur la plateforme avant le départ de la course. Les frais d'inscription comprennent la mise à disposition du gros matériel (canoës, combinaisons, baudriers...), la nourriture matin, midi et soir, la mise en place des moyens de sécurité, un suivi médical tout au long de l'épreuve, ainsi que la médiatisation de l'événement et enfin les frais de transport depuis Nice jusqu'au lieu de départ de la course. Chaque équipe se doit de respecter les dates limites indiquées.

En raison du nombre croissant de candidats intéressés, les inscriptions sur la plateforme en ligne devront être effectuées dans les plus brefs délais. La clôture des inscriptions sera effective dès que le nombre d'équipes sera atteint, ou au plus tard, le 20/05/2023 (après cette date une liste d'attente sera ouverte par mail : contact-raidedhec@raidedhec.com).

2.B. Conditions de remboursement :

Si votre candidature n'a pas été retenue, faute de place ou de capacité et d'expérience adaptée à ce type d'événement, la totalité des versements effectués vous sera restituée.

Au vu de la situation économique, en cas d'annulation, l'organisation s'efforcera de vous rembourser à la hauteur de ses moyens.

En cas de **désistement pour convenance personnelle**, vous serez remboursés à hauteur de :

- 60% des frais d'inscription avant le 1er février 2023 si vous ne trouvez pas un remplaçant
- 30% des frais d'inscription entre le 1er février 2023 et le 1er avril 2023 si vous ne trouvez pas un remplaçant
- A partir du 2 avril 2023, si vous ne trouvez pas de remplaçant, vos frais d'inscription ne vous seront pas remboursés.

Si vous trouvez un **remplaçant**, l'intégralité des frais d'inscription vous seront remboursés seulement une fois que votre remplaçant se sera inscrit et aura payé ses propres frais d'inscriptions.

En cas de **désistement pour raison médicale** (le certificat médical faisant foi est à fournir impérativement avant le départ de la course) ou circonstances exceptionnelles (à l'appréciation de la direction de course), vous serez remboursé à hauteur de :

- 75% des frais d'inscription avant le 1er avril 2023
- 50% des frais d'inscription au-delà du 1er avril 2023.

Pour rappel : Si une équipe de trois personnes se présente au départ de la course à deux, sauf circonstances exceptionnelles (à l'appréciation du directeur de course), elle sera autorisée à prendre le départ mais ne sera pas reversée dans le classement des équipes de 2 et sera donc hors classement.

Si une équipe de deux se présente incomplète au départ de la course, l'équipe ne sera pas autorisée à prendre le départ.



Pendant la course, personne ne sera autorisée à prendre le départ d'une épreuve seul. Si votre équipe est disqualifiée pendant le Raid EDHEC, aucune somme ne vous sera remboursée. Cependant, en fonction du nombre des membres de l'équipe restant, l'organisation pourra éventuellement vous autoriser à finir les épreuves hors classement.

ARTICLE 3 : ASSURANCE

L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile organisateur, conformément à la législation en vigueur. Cette assurance ne couvre que l'association et les membres qui la composent. Elle les dégage de toute responsabilité pénale ou civile en cas d'accident corporel des participants ou de détérioration de leur matériel.

Cette assurance ne couvre en aucun cas le rapatriement de concurrents malades ou blessés. Il ne s'agit pas non plus d'une assurance individuelle accident au profit des concurrents.

Il appartient aux concurrents de souscrire une police d'assurance de ce type couvrant les frais médicaux, les frais de recherche et de rapatriement. Une copie de cette police doit figurer dans les documents fournis dans le dossier d'inscription.

Chaque participant doit **souscrire une assurance responsabilité civile** afin de couvrir les dommages aux personnes et aux biens qu'il pourrait commettre dans le cadre de l'épreuve, et s'assurer pour les dommages susceptibles de l'atteindre personnellement (incapacité permanente, accident corporel des participants ou détérioration du matériel). A noter que devenir **licencié** de la FRMN permet d'être couvert par la fédération.

Le participant se doit aussi de spécifier le nom de son assurance et son numéro d'adhérent sur son dossier d'inscription faute de quoi son dossier ne sera pas retenu.

Si l'assurance ne couvre pas les risques liés aux sports pratiqués au cours du Raid EDHEC, le participant devra souscrire une assurance complémentaire. Chaque participant devra fournir un certificat attestant de la conformité de son assurance avec cet article.

Les participants ou toute personne accréditée, s'engagent sur le Raid EDHEC en pleine connaissance des risques qu'ils prennent. Ils s'engagent sous leur pleine et entière responsabilité. Ils dégagent par avance l'organisation de toute responsabilité pénale et/ou civile en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait survenir à l'occasion du Raid EDHEC.

Les équipes sont entièrement responsables de leurs véhicules, des objets et matériels personnels. En cas de perte, de vol, de détérioration de ces matériels et effets, la responsabilité de l'organisation du Raid EDHEC ne pourra pas être retenue.



ARTICLE 4 : MATÉRIEL MIS A DISPOSITION

L'organisation procède à la perception d'un chèque de caution de 250 euros lors des vérifications administratives qui ont lieu le premier jour de la course. Toute équipe doit établir ce chèque de caution pour pouvoir participer à la course. L'objectif de cette caution est de couvrir financièrement toute dégradation, perte ou vol de matériels mis à la disposition des concurrents par l'organisation.

Ce chèque de caution est remis à l'équipe en fin de course si elle n'a fait l'objet d'aucune constatation.

Liste du matériel mis à disposition par l'organisation :

- Un jeu de cartes type IGN, adapté à la journée par équipe
- Une balise GPS de positionnement par équipe (tracker)
- Un jeu de road book par équipe au début de la course
- Un doigt électronique par équipe
- Un dossard VTT
- Un VTT SUNN 2023 en mono plateau, 10 vitesses, ainsi qu'un casque si location de VTT.

Tout le matériel pour les activités d'eau ou épreuves de corde (combinaison, baudrier, casque...) sera fourni par les prestataires du Raid EDHEC.

Nourriture fournie par jour, à titre indicatif (décrit plus précisément dans la FAQ officielle) :

- Petit-déjeuner avant le départ
- 1 collation donnée avant le départ (sandwich + barres céréalières + fruit, à transporter pour la journée)
- 1 ravitaillement chaud sur le parcours
- 1 ou 2 ravitaillements froids + eau sur le parcours
- Collation et dîner à l'arrivée.

ARTICLE 5 : CONCURRENTS

5.A. Conditions d'inscription

Tous les participants doivent avoir **20 ans révolus au 26 mai 2023**.

Au moment de l'inscription sur la plateforme, tout participant **étudiant** doit justifier de son statut en fournissant un certificat de scolarité ou une photocopie de sa carte étudiante valide. Toute équipe dont le dossier d'inscription ne sera pas complet se verra refuser le départ. Les participants doivent se soumettre à toutes les formalités exigées par le contrôle de la course.

Au cours de l'événement, les concurrents peuvent être amenés à emprunter la voirie. Ils sont alors tenus de **respecter le code de la route**. L'organisation n'est pas responsable des infractions routières commises par les concurrents. Le transport d'un concurrent par un véhicule étranger à l'organisation est interdit.

© Raid EDHEC Nice 2022 – 2023 / Association de loi 1901

Adresse : 393 Promenade des Anglais - 06200 Nice / Site web : www.raidedhec.com

Tél : +33 6 41 08 67 71 / E-mail : contact@raidedhec.com



Toute équipe affirme détenir un coureur capable **de s'orienter à la boussole**, de nuit ou par temps de brouillard.

Les concurrents fournissent, à leur inscription, **un certificat de non-contre-indication à la pratique du raid multisport en compétition datant de moins d'un an au jour de la compétition**. Ce certificat doit être signé par un médecin.

S'il ne fait pas mention de Raid multisport, le certificat devra obligatoirement comporter **l'ensemble des sports pratiqués** lors de l'événement (trail, VTT, sports d'eau vive, natation, épreuves de cordes) et dans tous les cas spécifier « en compétition ».

Tout concurrent **atteste savoir nager 100m et ne présenter aucune contre-indication à la pratique de sports d'eau vive**. Une non-contre-indication à la pratique de la natation doit être mentionnée sur le certificat médical fourni.

Si vous avez été atteint de la **Covid-19**, merci de consulter un médecin pour savoir si la pratique des efforts intenses et de la course en compétition est possible.

Tout participant atteste être médicalement apte à participer au Raid EDHEC et n'être sujet à aucune contre-indication connue de lui-même, par le biais du certificat.

Toute équipe atteste être conforme aux conditions d'inscription et de participation.

Tout concurrent peut se voir interdire de poursuivre la course pour raison médicale.

5.B. Comportement

L'organisation se réserve le droit de sanctionner une équipe dont le comportement ne serait pas conforme à cet article.

Les participants sont tenus de **respecter toutes les consignes** données par les organisateurs.

Les participants devront prendre garde à tout instant à ne pas mettre en danger la vie d'autrui. En cas d'accident avec **immobilisation**, un membre de l'équipe sera chargé de rejoindre le Contrôle de Passage (CP) le plus proche où se trouve un membre de l'organisation. L'autre membre de l'équipe devra obligatoirement rester sur place avec le blessé en attendant les secours.

En aucun cas un participant ne doit rester seul. En cas d'accident avec immobilisation d'une équipe de 2, l'autre membre sera toutefois autorisé à aller rejoindre le CP le plus proche. Dans le cas où une équipe rejoindrait une équipe immobilisée par suite d'un accident corporel, elle devra s'arrêter pour s'informer de la situation, puis repartira au CP le plus proche pour prévenir l'organisation.

Tout manquement à ces règles entraînera la **mise hors course** de toute l'équipe sans préjudice de sa responsabilité.

L'organisation se réserve le droit de revenir sur l'admission de certains dossiers en cas de compétences physiques et/ou d'expériences sportives en milieu naturel jugées insuffisantes.

Des équipes composées de membres de différentes écoles, associations ou entreprises sont acceptées.

© Raid EDHEC Nice 2022 – 2023 / Association de loi 1901

Adresse : 393 Promenade des Anglais - 06200 Nice / Site web : www.raidedhec.com

Tél : +33 6 41 08 67 71 / E-mail : contact@raidedhec.com



Tous les participants déclarent **accepter le règlement de l'organisation dans sa totalité.**

Tous les participants déclarent **accepter pleinement les risques d'une telle compétition** et s'engagent à ne pas poursuivre l'organisation en cas d'accident, d'enlèvement ou de disparition.

L'organisation s'engage à respecter une obligation de moyen pour assurer la sécurité dans toute la mesure du possible. Elle attire l'attention sur l'impossibilité de s'engager sur une obligation de résultat.

En cas de force majeure (guerre, catastrophe naturelle, grève, épidémie, sans que cette liste ne soit limitative) l'épreuve peut être annulée.

5.C. Droit à l'image

Les concurrents acceptent sans restriction l'utilisation par l'organisation de toutes images et actions, photographiées, tournées et/ou sons enregistrés avant, pendant et après l'événement. Ainsi, par le présent règlement, les concurrents sont informés de la prise de sons et d'images pendant toute la durée de l'événement dont ils acceptent par avance l'utilisation postérieure pour les affiches, la plaquette, les revues de presse, le film, le site Internet du Raid EDHEC et tout autre moyen de communication ayant pour objet le Raid EDHEC.

5.D. Respect de la vie privée

Les concurrents peuvent s'opposer à la parution de leurs résultats sur le site FFFTRI et/ou celui de l'organisation conformément à la demande de la CNIL.

ARTICLE 6 : COURSE

6.A. Le jury de course

La compétition est jugée par un jury de course composé du Directeur de course, de son adjoint, ainsi que du Directeur de l'événement.

Toute réclamation doit être déposée, par écrit et signée par l'orienteur de l'équipe, à l'arrivée au bivouac. Toutefois, l'équipe pourra signaler les faits au Contrôle de Passage (CP), situé juste après les faits.

Toute réclamation à la fin de l'épreuve doit être remise, au plus tard, une heure après le passage de la ligne d'arrivée. Toute réclamation jugée antisportive par le jury de course, pourra entraîner des pénalités à l'encontre des plaignants.

Les réclamations seront jugées par le jury de course qui entendra, s'il le souhaite, les concurrents concernés.

Le jury de course veille à l'éthique. Il est seul juge des manquements au règlement.

Le jury de course peut sanctionner par des pénalités toute transgression du règlement. Il peut également accorder des bonifications en fonction des neutralisations effectuées ou pour toutes autres raisons.

6.B. Contrôle anti-dopage

© Raid EDHEC Nice 2022 – 2023 / Association de loi 1901

Adresse : 393 Promenade des Anglais - 06200 Nice / Site web : www.raidedhec.com

Tél : +33 6 41 08 67 71 / E-mail : contact@raidedhec.com



Un contrôle anti-dopage pourra être organisé, à tout moment, par la Direction Départementale ou Régionale de la Jeunesse et des Sports.

Toute équipe dont au moins un coureur est déclaré positif au contrôle anti-dopage est disqualifiée. Toute équipe ou coureur contrôlé positif au contrôle anti-dopage sera déclaré indésirable dans les futures organisations de notre association ainsi que dans les courses associées.

6.C. Le parcours

La Direction de course se réserve le droit de modifier, de supprimer ou d'ajouter des portions de parcours ou des épreuves à tout moment.

Le briefing de chaque journée est organisé le matin même avant le départ. Seuls les capitaines d'équipe ont obligation de présence.

La langue officielle du Raid EDHEC est le français. En cas de litige, seule la version française fera référence. Une traduction en anglais sera réalisée lors du briefing de présentation du matin, si demandée par les concurrents. L'ensemble des documents de course sera disponible en français et/ou en anglais.

Lors du briefing, l'organisation fournira à chaque équipe un jeu de cartes de type IGN adaptées, un road book comprenant les informations sur le parcours, les bonus, les pénalités et la sécurité de la journée, un doigt électronique et un tracker. La totalité de ce matériel devra obligatoirement être remis à l'organisation à la fin de chaque épreuve sous peine de pénalités. Chaque participant se verra remettre 2 ou 3 (selon le nombre de participants par équipe) dossards lors du check administratif qui devront être fixés sur son VTT, sur soi et sur son sac transporté, et ce, jusqu'à la fin de la course.

Tous les jours, les équipes partiront du bivouac et devront rejoindre le bivouac suivant. Pour cela, elles devront passer par des Contrôles de Passage (CP) ou balises (B) où une puce électronique leur permettra de rendre compte de leur passage. Chaque passage par des CP sera vérifié par un membre de l'organisation.

Sur chaque étape, il sera fixé des portes de sortie, à savoir des CP sur lesquels n'importe quelle équipe peut s'arrêter de son plein gré. En outre, des barrières horaires seront mises en place sur certains CP. Les équipes ayant dépassé ces barrières horaires seront immobilisées au CP concerné avant d'être rapatriées par l'organisation jusqu'au bivouac suivant. L'équipe recevra alors une pénalité mais ne sera pas disqualifiée. Les portes de sorties et barrières horaires seront spécifiées chaque jour sur le road book.

Tout CP non validé fera l'objet d'une pénalité. Au contraire, les balises bonus validées permettent, elles, d'obtenir des bonifications de temps qui seront spécifiées chaque jour sur le road book. Les balises bonus non validées n'entraînent donc aucune pénalité.

Certains passages, signalés comme interdits sur les cartes, ne devront pas être empruntés par les concurrents sous peine de sanction(s) décidée(s) par le jury de course. Ces différents passages seront vérifiés de façon aléatoire. Les équipes transgressant ces interdictions et prises sur le fait accompli devront immédiatement rejoindre un chemin autorisé et connaîtront leur sanction le soir même sur le bivouac.

© Raid EDHEC Nice 2022 – 2023 / Association de loi 1901

Adresse : 393 Promenade des Anglais - 06200 Nice / Site web : www.raidedhec.com

Tél : +33 6 41 08 67 71 / E-mail : contact@raidedhec.com



Chaque concurrent devra être équipé d'un système d'éclairage fonctionnel (au minimum une lampe frontale) lors de l'épreuve de nuit, avant l'arrivée de l'équipe au bivouac s'il fait déjà nuit et au départ de celui-ci si le jour n'est pas encore levé.

L'organisation se réserve le droit d'arrêter une équipe sur décision du médecin. Toute équipe mise hors classement aura trois possibilités :

- Soit continuer l'épreuve sans être prise en compte dans le classement, sous réserve de l'accord de l'organisation (interdit dans le cas d'une équipe de deux)
- Soit rentrer chez elle par ses propres moyens
- Soit être prise en charge par l'organisation de bivouac en bivouac.

Les équipes mises hors course n'ont plus le droit de participer aux étapes du raid. Toute équipe mise hors course n'a que les deux dernières possibilités citées ci-dessus.

Sur certains CP, les équipes pourront se ravitailler en eau et/ou en nourriture. Les CP avec ravitaillement seront indiqués dans le road book et sur les cartes. En dehors de ces points de ravitaillement, les concurrents devront être autonomes : ils porteront leur nourriture et leur eau, ou s'approvisionneront à des points d'eau.

L'itinéraire peut être modifié sans préavis pour des raisons météorologiques ou organisationnelles, même durant la course. Les concurrents situés avant la partie modifiée devront obligatoirement emprunter le nouvel itinéraire qui leur sera indiqué au CP précédent cette modification. En cas de non-respect, l'équipe sera soumise à des sanctions pouvant aller jusqu'à la mise hors course. Il en sera tenu compte dans le résultat de l'épreuve.

6.D. Les pénalités

Le règlement comporte trois catégories de pénalités :

- Les pénalités horaires
- La mise hors classement
- La mise hors course.

Toute faute ou tout manquement à la forme ou à l'esprit du Raid EDHEC peut donner lieu à sanction si le jury de course le décide.

Les pénalités horaires : Toute pénalité horaire est distribuée par le jury de course suivant la liste ci-dessous. La liste n'est pas exhaustive (à définir par le jury / minimum).

Non-respect des limites ou des consignes de l'organisation sur une zone (Check matériel, départ, CP, balises ...)	30 min
Non-respect de la propreté sur une zone (Départ, CP, balises, bivouac, arrivée ...)	1h
Matériel de sécurité non conforme	1h



Absence des marquages obligatoires ou marquages irréguliers	1h
Matériel obligatoire manquant	Entre 10 min et 1h par équipement (à la libre appréciation du jury de course)
Perte ou non restitution du matériel fourni	1 h + attente nouveau matériel si besoin + remboursement éventuel sur la caution
Progression de l'équipe non groupée (> 100 mètres entre deux coureurs)	2h
Recours non justifié à l'assistance de l'organisation	3h
Utilisation d'un passage interdit	De 3 h à une mise hors course
Eclairage nocturne défaillant ou inexistant	Le matin, arrêt de l'équipe jusqu'au lever du jour. Le soir, rapatriement au bivouac.
Non-port du casque lorsqu'il est obligatoire	10 h

La mise hors classement : Toute mise hors classement est décidée par le jury de course suivant la liste ci-dessous (non exhaustive) :

- Equipe incomplète sans autorisation de l'organisation au Départ, à un CP, à l'Arrivée...
- Non-respect des propriétés traversées, de l'environnement ...
- Forfait d'un coureur de l'équipe
- Non application des consignes de sécurité
- Refus d'une activité
- Forfait de deux coureurs d'une même équipe (le regroupement de plusieurs équipes peut être accepté par l'organisation)
- Changement d'un des coureurs de l'équipe.

La mise hors course : Toute mise hors course est décidée par le jury de course suivant la liste ci-dessous (non exhaustive) :

- Infraction sur l'identité ou les capacités physiques d'un coureur
- Non-respect du code de la route par les concurrents
- Utilisation de moyens de transport ou de certains matériels non autorisés
- Dégradation volontaire de l'environnement
- Attitude injurieuse ou agressive
- Comportement déloyal, sabotage (par exemple : suppression du marquage du parcours)
- Non-assistance à personne en danger
- Abandon d'un équipier en dehors d'un CP (hors cas de force majeure)
- Pollution, feu, dégradation, vandalisme avant, pendant et après l'épreuve (ces actes restent sous la responsabilité des équipes engagées)
- Enquête pour découvrir le tracé et reconnaissance préalable
- Contrôle anti-dopage positif lors de la course.

6.E. Les vérifications

Le règlement comporte deux types de vérifications :

- Les vérifications administratives



- Les vérifications matérielles avant et pendant la course.

Le check administratif :

Il intervient, avant la course, le 26 mai au matin, dans les locaux de l'EDHEC Business School à Nice.

Ces vérifications seront effectuées à la chaîne, en respectant les réglementations sanitaires en vigueur.

Toute équipe doit présenter l'intégralité des certificats et pièces obligatoires, correctement renseignés sous peine de se voir refuser sa participation au Raid EDHEC, sans indemnisation.

Liste des pièces obligatoires :

- Un justificatif pour les étudiants (photocopie carte étudiante ou attestation de l'établissement)
- Un justificatif d'assurance de responsabilité civile
- Certificat médical d'aptitude pour chaque concurrent
- Une convention de responsabilité signée
- Chèque de caution de 250€.

NB : Les concurrents doivent remplir toutes les données sur la plateforme d'inscription accessible depuis le site www.raidedhec.com ou les envoyer à l'adresse contact-raidedhec@raidedhec.com, au plus tard 5 jours avant l'événement.

Le check matériel :

Il se déroule dans la continuité du check administratif. Lors de cette vérification, l'ensemble de votre matériel sera pesé et vérifié.

Pour les équipes de trois :

- Tout le matériel transporté par l'organisation entre les bivouacs doit pouvoir entrer en intégralité dans **3 sacs de randonnée**, chacun d'une contenance de **70 litres au maximum**. La tente doit être comprise dans les sacs (à diviser entre les 3 concurrents).
- Les concurrents doivent également avoir chacun un petit sac d'hydratation pour transporter le matériel à avoir obligatoirement lors des épreuves.
- Au total, l'ensemble du matériel (sacs de randonnée avec tente à l'intérieur, kit de réparation VTT et petits sacs) **ne doit pas excéder 39kg par équipe**.

Pour les équipes de deux :

- Tout le matériel transporté par l'organisation entre les bivouacs doit pouvoir entrer en intégralité dans **2 sacs de randonnée**, chacun d'une contenance de **70 litres au maximum**. La tente doit être comprise dans les sacs (à diviser entre les 2 concurrents).
- Les concurrents doivent également avoir chacun un petit sac d'hydratation pour transporter le matériel à avoir obligatoirement lors des épreuves.
- Au total, l'ensemble du matériel (sacs de randonnée avec tente à l'intérieur, kit de réparation VTT et petits sacs) **ne doit pas excéder 26kg par équipe**.

© Raid EDHEC Nice 2022 – 2023 / Association de loi 1901

Adresse : 393 Promenade des Anglais - 06200 Nice / Site web : www.raidedhec.com

Tél : +33 6 41 08 67 71 / E-mail : contact@raidedhec.com



IMPORTANT : tout matériel n'étant pas conforme aux normes de taille et de poids sera laissé à la charge du concurrent durant toute la durée du raid. Ce dernier devra par conséquent transporter lui-même cet excédent durant TOUTES les épreuves. Des pénalités de temps seront également infligées aux équipes dont les membres ne respectent pas les restrictions de matériel.

Les vérifications pendant la course :

Le jury de course peut décider d'effectuer des vérifications pendant la course. Ces vérifications peuvent avoir différents objectifs liés à la sécurité, au matériel obligatoire, ou à l'aspect médical. Ces vérifications ne donnent lieu à aucune restitution de temps. Il appartient à l'équipe d'être organisée pour que ce contrôle se déroule rapidement.

6.F. Le respect de l'environnement humain et géographique

Tout coureur doit minimiser au maximum son impact sur l'environnement lors de son passage. Tout coureur doit s'efforcer d'utiliser, parmi les options de cheminement qui se présentent, celle qui semble : la moins dangereuse, la moins gênante pour les propriétés traversées, la plus respectueuse de l'environnement.

Tout coureur qui souhaite traverser une propriété doit le faire en respectant les installations (clôtures, barrières, ...). Les portails restent ouverts s'ils étaient ouverts et fermés s'ils étaient fermés.

Les déchets sont triés et déposés sur les points ravitaillements et les bivouacs.

6.G. Le classement

Le chronomètre est arrêté lorsque le dernier membre de l'équipe a franchi la ligne d'arrivée. Seules les équipes complètes à l'arrivée peuvent être classées.

Tous les jours, un classement de la journée et un classement cumulé avec les journées précédentes seront édités.

Pour chaque équipe, le classement tiendra compte du temps réalisé entre le CP du départ et le CP d'arrivée de chaque étape. Le classement tient compte des arrêts chrono, des pénalités et des bonifications attribuées à chaque équipe.

Les équipes mises Hors Classement seront obligatoirement classées à la fin.

6.H. Les Contrôles de Passage (CP), les Balises (B)

Le parcours s'organise autour des Contrôles de Passage, Balises, Bivouacs et Ravitaillements. Ceux-ci figurent dans le road- book concurrents et sur les jeux de cartes. Ces points peuvent être décrits sommairement pour faciliter l'identification.

Contrôles de passage (CP) :

- Les CP sont placés de manière à orienter, sécuriser et contrôler la progression des coureurs
- Les CP comprennent au minimum un moyen de communication ainsi qu'une personne de l'organisation
- Les pointages aux CP sont obligatoires

© Raid EDHEC Nice 2022 – 2023 / Association de loi 1901

Adresse : 393 Promenade des Anglais - 06200 Nice / Site web : www.raidedhec.com

Tél : +33 6 41 08 67 71 / E-mail : contact@raidedhec.com



- L'organisation pointe le doigt électronique lors du passage de l'équipe au CP
- L'équipe doit se présenter au complet à chaque CP. Le temps de passage est pris sur le passage du dernier membre de l'équipe. La validation n'est possible que si l'équipe est complète
- Les CP sont indiqués dans le Road book et sur les cartes remises pour la journée
- Tout CP non validé entraîne une pénalité de temps pour l'équipe
- Le rôle du CP n'est pas d'aider, de renseigner, les équipes sauf consignes particulières de la direction de course ou pour des raisons de sécurité.

Les Balises (B) diffèrent des CP sur deux points :

- Elles ne sont pas obligatoires
- Leur validation entraîne une bonification de temps.

IMPORTANT : Ce qui a été dit au briefing **prime sur toutes informations données sur le parcours et sur les road books**, sauf cas exceptionnel de changement d'itinéraire obligatoire, auquel cas les équipes en seront averties par les membres de l'organisation aux CP.

Chaque équipe dont le nombre de membres est inférieur au nombre théorique des membres qu'elle devrait comporter pourra repartir du CP. Toutefois, cette équipe sera mise hors-classement.

6.I. Les points de ravitaillement et arrêts chrono

Certains CP feront l'objet d'un ravitaillement. Chaque journée comprendra :

- 1 ravitaillement chaud sur le parcours
- 1 ou 2 ravitaillements froids + eau sur le parcours.

Sur certains ravitaillements, les équipes pourront bénéficier d'un arrêt chrono. La liste des arrêts chrono ainsi que leur durée figureront sur le road book.

L'arrêt chrono commence au moment où l'équipe valide le CP avec son doigt électronique. Les membres de l'organisation présents rappelleront aux équipes la durée de celui-ci. Cependant, c'est à l'équipe de contrôler son temps de pause si elle ne veut pas dépasser la durée de l'arrêt chrono. Aucune indication sur leur temps restant ne sera donnée.

6.J. La direction de course

L'organisation dispose d'une Direction de course, qui gère la course.

Cette équipe est installée à différents endroits lors de l'épreuve, pour suivre précisément le déroulement de la course.

Cette équipe assure une permanence 24h/24h du 26 mai 2023 7h au 30 mai 2023 18h00.

La Direction de course est joignable par téléphone mobile ; les numéros figurent dans les road books.

6.K. L'abandon

L'abandon n'est autorisé que sur des CP (sauf cas de force majeure). Tout abandon doit être signalé aux contrôleurs du CP.

© Raid EDHEC Nice 2022 – 2023 / Association de loi 1901

Adresse : 393 Promenade des Anglais - 06200 Nice / Site web : www.raidedhec.com

Tél : +33 6 41 08 67 71 / E-mail : contact@raidedhec.com



Si pour une raison de force majeure, toute l'équipe est contrainte à l'abandon en dehors des points autorisés, il est obligatoire de prévenir la direction de course.

Toute équipe qui ne respecte pas cette règle peut être poursuivie pour recherches inutiles et devra s'acquitter des frais engendrés par les recherches.

En cas de secours, toute l'équipe doit attendre l'autorisation de l'organisation avant de repartir.

Une équipe dont un membre a abandonné ne peut poursuivre l'épreuve - hors classement - qu'après accord écrit de l'organisation et sous réserve d'être en possession du matériel nécessaire pour la progression. Ceci n'est pas valable pour les équipes de deux.

6.L. La sécurité

Les conditions météo peuvent entraîner une modification de parcours.

L'équipe doit posséder au minimum un téléphone portable ayant une autonomie minimum de 20 heures. L'équipe veillera à le recharger chaque soir sur les bivouacs. Des prises électriques seront mises à disposition.

L'organisation se réserve le droit de stopper toute équipe pour des raisons de sécurité.

6.M. Épreuves

Toutes les épreuves sont obligatoires sous peine de mise hors classement.

La course d'orientation

La course d'orientation est une épreuve en terrain varié, pouvant se dérouler de jour comme de nuit, et qui consiste à retrouver des balises à partir des cartes de CO et d'un road book fournis par l'organisation.

Afin de justifier les balises trouvées, chaque concurrent aura à suivre une procédure précisément définie par l'équipe organisatrice avant le départ.

En ce qui concerne la sécurité, le comportement des concurrents, les pénalités, et les règles appliquées sont celles du Raid EDHEC. Toutes les règles énoncées précédemment sont donc valables.

Les épreuves d'eau

Pour des raisons de sécurité, les concurrents devront se conformer aux recommandations données par les diplômés d'état et l'organisation.

Toute manœuvre (dépassement) mettant en danger un autre concurrent sera passible de mise hors course.

À l'issue des épreuves, le matériel devra être rangé correctement à l'endroit indiqué par l'organisation sous peine de pénalité. De même il devra être restitué dans son état initial. Toute infraction à cette règle sera sanctionnée d'une pénalité et pourra également faire l'objet d'un encaissement (partiel) de la caution.

Il est strictement interdit de tamponner un concurrent volontairement ou de tenter de le ralentir.

Le **port du casque est obligatoire** pendant toute la durée des épreuves, sauf pour la natation où seul un bonnet de bain est nécessaire. Toute infraction à cette règle sera passible d'une pénalité à la libre appréciation de la direction de course.

© Raid EDHEC Nice 2022 – 2023 / Association de loi 1901

Adresse : 393 Promenade des Anglais - 06200 Nice / Site web : www.raidedhec.com

Tél : +33 6 41 08 67 71 / E-mail : contact@raidedhec.com



- **Le rafting**

L'épreuve de rafting pourra être chronométrée (cette épreuve pourra donc donner lieu à des pénalités).

Lors de l'épreuve de rafting, le port du gilet de sauvetage, du casque et de la combinaison est obligatoire.

Le matériel transporté par les concurrents dans leur petit sac durant la journée sera à la charge de ces derniers durant l'ensemble de l'activité. Il est donc obligatoire pour chaque équipe d'avoir au moins une pochette étanche pour ranger leur téléphone portable et le tracker de l'équipe.

- **La natation**

L'épreuve de natation pourra être chronométrée (cette épreuve pourra donc donner lieu à des pénalités).

Lors de l'épreuve de natation, le port de la combinaison, des lunettes de plongée et du bonnet de bain est obligatoire.

Il sera obligatoire pour chaque équipe d'avoir au moins une pochette étanche pour ranger leur téléphone portable et le tracker de l'équipe.

Le matériel transporté par les concurrents dans leur petit sac durant la journée sera transporté par l'organisation du départ de l'épreuve de natation jusqu'à l'arrivée.

- **Le canyoning**

Pour des raisons de sécurité, l'épreuve de canyoning ne sera pas chronométrée.

Des guides diplômés d'État ainsi que des membres de l'organisation seront présents dans le canyon afin d'assurer la sécurité. S'ils estiment qu'un concurrent a un niveau trop insuffisant, il pourra être arrêté par l'organisation et conduit à la fin du canyoning. Une pénalité horaire sera décidée par la direction de course en fonction du lieu de l'arrêt.

Il est obligatoire de mettre les combinaisons uniquement au début du canyon afin d'éviter tout risque d'hypothermie. Pendant la marche d'approche les concurrents doivent donc porter à la main leur combinaison. Le port du casque est obligatoire tout au long de l'épreuve.

Le matériel transporté par les concurrents dans leur petit sac durant la journée sera transporté par l'organisation du départ du canyoning jusqu'à l'arrivée.

Le VTT

Pour les concurrents qui ne peuvent pas apporter leur propre VTT, l'organisation loue des VTT. Ceux-ci devront être rendus en bon état. Les concurrents devront rembourser les frais occasionnés par la dégradation des VTT.

Le port de casque rigide est obligatoire. Il sera fourni par l'organisation, sauf pour les concurrents apportant leur propre VTT. Toute infraction à cette règle sera passible d'une pénalité à la libre appréciation de la direction de course.

Il est interdit, sous peine d'élimination, de monter à deux sur un même VTT.

Lors des traversées de routes ou lors de passages dans des zones fréquentées, les concurrents doivent se conformer aux indications des membres de l'organisation présents à cet endroit et dans tous les cas respecter le code de la route.



Toute équipe rattrapée doit se laisser dépasser. Toute manœuvre visant à gêner le dépassement est interdite et sera sanctionnée pour comportement irrespectueux. Seuls les VTT seront stockés ou transportés par l'organisation lors des épreuves autres que VTT.

Tout autre matériel devra être porté par les concurrents durant l'intégralité du raid ou stocké dans leur sac de 70L (sauf lors des activités annexes type via ferrata, canyoning, kayak, natation ou biathlon). Seul le sac de 70L (tente comprise) sera donc pris en charge par l'organisation.

À l'arrivée au bivouac, chaque équipe devra ranger ses vélos à l'emplacement indiqué par les organisateurs, et les récupérer le lendemain matin avant le départ. Les équipes rangeant mal ou ne rangeant pas leurs VTT pourront se voir attribuer des pénalités.

À l'arrivée du Raid EDHEC, les VTT devront être confiés au responsable du parc à vélos.

L'épreuve nocturne

En ce qui concerne la sécurité, le comportement des concurrents, les pénalités, les règles appliquées sont celles du Raid EDHEC. Tout manquement à ces règles fera l'objet de pénalités à l'appréciation de la direction de course.

Le port de la lampe frontale et du gilet de sécurité jaune sera obligatoire pour chaque concurrent. Si un organisateur note qu'un participant ne porte pas de lampe frontale, ou que celle-ci est défectueuse, le participant sera dans l'obligation d'arrêter l'épreuve et son équipe écoperà d'une pénalité d'1h.

Les épreuves de corde

Ces épreuves se composent de progression mettant en opération des mains courantes, des remontées sur corde, des rappels et tyroliennes ; et tous les types d'ateliers propres à ce genre d'activités.

Concernant le niveau sportif demandé, il est exigé à chacun des participants d'être en mesure de pouvoir progresser au cours de l'activité en toute sécurité, en maîtrisant les différentes techniques nécessaires sur ce type de disciplines.

Un briefing sera effectué par des diplômés d'état avant l'épreuve. Toutes les équipes s'engagent à respecter les règles émises sous peine de mise hors course

Quant au matériel, il sera fourni par l'organisation. Le matériel mis à leur disposition devra être rendu en bon état. Les concurrents devront rembourser les frais occasionnés par sa dégradation.

Le **port du casque est obligatoire** pendant toute la durée de l'épreuve. Toute infraction à cette règle sera passible d'une pénalité à la libre appréciation de la direction de course.

ARTICLE 7 : EQUIPEMENT

7.A. Équipement interdit



Tout matériel jugé non conforme à la pratique du Raid EDHEC pourra être interdit par la direction de course. Liste du matériel interdit (non exhaustif) :

- GPS, montre GPS* ou tout autre système de positionnement
- Cartes autres que celles fournies par l'organisation
- Tentes type 2 ou 3 secondes (trop volumineuses à transporter).

*Les montres GPS mais n'ayant pas de fonction de positionnement en temps réel ne sont pas interdites. L'utilisation de matériel interdit pendant le raid entraînera une sanction pouvant aller d'une pénalité à la libre appréciation de la direction de course.

7.B. Équipement obligatoire

Ce matériel doit être en bon état sur la course. Un état du matériel jugé non conforme par l'organisation peut entraîner la mise hors course de l'équipe.

Ce matériel pourra faire l'objet de vérifications à tout instant, et fera l'objet de pénalités horaires si nécessaire.

Tout concurrent doit être en possession, au départ de chaque section, du matériel obligatoire défini ci-dessous et des règles en vigueur en France.

Tout concurrent ou équipe ne possédant pas la totalité du matériel obligatoire sur le raid fera l'objet d'une sanction allant d'une pénalité à la libre appréciation de la direction de course.

L'ensemble du matériel apporté par un concurrent doit pouvoir être contenu dans un sac de **70L. L'ensemble du matériel (sacs de randonnée + tente (à l'intérieur d'1 sac) + petits sacs) ne doit pas dépasser les 39kg pour les équipes de 3 ou 26kg pour les équipes de 2.**

Le matériel obligatoire lors des différentes épreuves devra être transporté dans un petit sac.

Matériel obligatoire PAR ÉQUIPE pouvant être transporté entre les bivouacs

Pour les équipes de trois :

- **1 tente** (avec armatures) devant d'origine abriter trois personnes ou 1 tente devant d'origine abriter deux personnes plus une tente devant d'origine abriter une ou deux personnes.
- **3 sacs de randonnée** portant obligatoirement et de manière visible le numéro de l'équipe sur un dossard fourni par l'organisation à votre arrivée, chacun d'une contenance de **70 litres au maximum.**

Pour les équipes de deux :

- **1 tente** (avec armatures) devant d'origine abriter deux personnes. Deux tentes d'une personne ne seront pas acceptées.
- **2 sacs de randonnée** portant obligatoirement et de manière visible le numéro de l'équipe sur un dossard fourni par l'organisation lors du check concurrent, chacun d'une contenance de **70 litres au maximum.**



Matériel obligatoire PAR CONCURRENT pouvant être transporté entre les bivouacs

- 1 sac de couchage
- 1 collant ou pantalon jambes longues
- T enues de rechange
- Une popote (obligatoire pour le dîner)
- 1 Bonnet de bain
- 1 paire de lunettes de piscine
- 1 maillot de bain de natation (pour les hommes : slip ou boxer).
- 1 pochette étanche par équipe (un grand sac congélation peut suffire)

Matériel obligatoire trail/VTT PAR EQUIPE (doit impérativement être à la disposition de l'équipe dans les épreuves de course à pied et de VTT)

- 1 trousse de secours contenant impérativement : des pansements, des bandes, des compresses, un désinfectant, du collyre (gouttes ophtalmiques)
- 1 tube de crème solaire
- 1 couteau repliable ou dans un étui
- 1 boussole
- 1 briquet
- 1 téléphone portable (ayant une autonomie suffisante pour tenir la journée)
- Un kit de réparation VTT (non fourni par le loueur de VTT) qui doit comprendre obligatoirement :
 - 1 démonte-pneus
 - 1 pompe à vélo
 - 4 chambres à air
 - 10 rustines
 - 1 colle
 - 1 jeu de clés Allen

Matériel obligatoire trail/VTT PAR CONCURRENT (doit impérativement être à la disposition du concurrent dans les épreuves de course à pied et de VTT)

- Carte vitale
- 1 lampe frontale en état de marche et avec un jeu de piles de rechange
- 1 couverture de survie
- 1 pull ou 1 polaire manches longues (selon les conditions météorologiques de la journée)
- 1 vêtement de pluie (selon les conditions météorologiques de la journée)
- 1 petit sac pour la journée
- 1 paire de lunettes de soleil (protection 100% UV et IR)
- 1 bonnet ou *Buff*
- 1 sifflet
- 1 VTT pour les épreuves de VTT avec le dossard VTT de l'équipe fourni par l'organisation
- 1 casque VTT* (norme CE ou équivalent)
- 1 système d'hydratation
- 1 gilet jaune (conformément au code de la route)

*Le casque est fourni pour les concurrents louant un VTT, il devra être obligatoirement porté sur la tête durant la totalité des épreuves de VTT.

Matériel conseillé

- Un porte-carte pour vélo
- Une batterie externe
- Lingettes

Matériel mis à disposition par l'organisation

- Un jeu de cartes type IGN adapté à la journée
- Un road book
- Un tracker
- Un doigt électronique

Matériel Obligatoire activités d'eau (doit impérativement être à la disposition de l'équipe dans les épreuves d'eau)

- Tout le matériel mis à disposition par le prestataire
- 1 paires de chaussures type running aux pieds** (pour des raisons de sécurités lors des portages)
- 1 pochette étanche par équipe
- Pour la **natation** :
 - Bonnet de bain
 - Lunettes de plongée
 - Un maillot de bain de natation (pour les hommes : slip ou boxer)

**Il est vivement conseillé de prévoir une deuxième paire de chaussures et des vêtements de rechange (à mettre dans le petit sac) si vous désirez repartir avec une tenue sèche après les activités d'eau.

Matériel obligatoire activité de corde (doit impérativement être à la disposition de l'équipe dans les épreuves de corde)

- Tout le matériel est mis à disposition par le prestataire.

Matériel obligatoire activité de spéléologie (doit impérativement être à la disposition de l'équipe dans les épreuves de spéléologie)

- Le matériel fourni par le prestataire.
- Une lampe frontale.

Matériel obligatoire dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID-19, si conditions sanitaires dégradées (à l'appréciation de l'organisation avant la course, et en fonction des consignes gouvernementales)

- Un Pass sanitaire valide
- Des masques chirurgicaux ou FFP2
- Du gel hydro alcoolique



A l'exception du canyoning et de la natation où les affaires des concurrents seront transportées par l'organisation, les concurrents devront également avoir le **matériel obligatoire Équipe et Concurrent trail/VTT**.

Les concurrents devront garder sur eux leurs **doigts électroniques** tout au long des épreuves.

ARTICLE 8 : MÉDICALISATION

Toute équipe peut être neutralisée (provisoirement stoppée) ou arrêtée pour raisons médicales (accident, incident, fatigue, ...), par décision de l'organisation médicale. Dans ce cas de figure, le temps n'est pas décompté et l'équipe doit se conformer aux directives de l'organisation.

ARTICLE 9 : ENGAGEMENT POST-CRISE SANITAIRE COVID-19

En cas de retour des restrictions sanitaires en France, celles-ci seront appliquées par l'organisation qui obligera des consignes aux concurrents inscrits. Ces informations et obligations seront communiquées dans les plus brefs délais aux inscrits, ces-derniers devront les accepter sans réserve pour prendre le départ. Le règlement sera amendé en conséquence.

Les inscrits qui s'opposeraient à une obligation vaccinale stricte (laquelle exclurait la possibilité de recourir à un Test Covid négatif) pourront annuler leur inscription, **uniquement dans un délai de 8 jours après l'envoi par l'organisation de la consigne les y obligeant pour participer**, et être remboursés dans le cadre des conditions de désistement pour raisons médicales, décrites à l'article 2. Ce remboursement porte uniquement sur l'individu concerné, et non sur l'intégralité de son équipe. (A la place du certificat médical, nous demandons une déclaration sur l'honneur signée, que le participant n'est pas, et ne souhaite pas, être vacciné contre le Covid19 avant la course).

Une charte du coureur concernant l'engagement Post Covid-19 pourra également être demandée à chaque participant lors de l'inscription à l'évènement. Celle-ci résume les comportements à adopter lors de l'épreuve.

Exemple indicatif des consignes appliquées en 2022 pour la 29^{ème} édition :

« A la suite des annonces du Président de la République en date du 10 novembre 2021 et de la Loi n°2021-1465 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, la possibilité de recourir au Pass sanitaire a été prolongée jusqu'au 31 juillet 2022. Ainsi, suivant l'évolution de la situation épidémique et des recommandations gouvernementales, il pourra vous être demandé un Pass sanitaire avec l'application TousAntiCovid c'est-à-dire :

- Un schéma vaccinal complet
- Ou un Test PCR ou antigénique de moins de 24h
- Ou un Certificat de rétablissement à la Covid- 19 de plus de 15 jours et moins de 6 mois pour participer à la 29^{ème} édition du Raid EDHEC.

© Raid EDHEC Nice 2022 – 2023 / Association de loi 1901

Adresse : 393 Promenade des Anglais - 06200 Nice / Site web : www.raidedhec.com

Tél : +33 6 41 08 67 71 / E-mail : contact@raidedhec.com



Sans l'un de ces trois éléments il sera impossible d'accéder à l'événement. Aucun remboursement ne pourra être demandé si vous ne présentez pas l'un de ces documents. »»

ARTICLE 10 : MODIFICATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement pourra être modifié par l'organisation à tout moment avant le départ du Raid le 26 mai 2023. Les équipes inscrites en seront informées et devront obligatoirement l'approuver sous peine d'être exclues de la course.

